



Extrait du registre des d du Conseil Municipal jeudi 29 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

06 NOV. 2025



ID : 031-213100662-20251029-DEL2025080-DE

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 29 octobre 2025, à la Mairie de Bessières, sous la présidence de Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le mercredi 24 octobre 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.
Madame Véronique ANDREU – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY - Monsieur Jean Charles CONTE - Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Bernard BERINGUIER - Madame Mylène MONCERET - Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Aïli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL,
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET
Monsieur Benoît MUNOZ à Monsieur Bernard BERINGUIER

Absents :

Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Jérôme BRIERE, Alexandre CHATAIGNER, , Élisabeth CORDEIRO

Secrétaire de séance :

Madame Christel RIVIERE

- Composition légale du conseil municipal : 27.
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 20
- Nombre de conseillers représentés : 3

2025 - 080 – RESSOURCES HUMAINES - Actualisation du tableau des effectifs de la Commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOpte

Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 19	Contre : 4
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal qu'il appartient à l'assemblée de porter des modifications au tableau des effectifs permanents par la création de postes nécessaires à de nouveaux besoins afférents à certains services. Ces créations pourront bénéficier à l'évolution des métiers au sein de la collectivité. Il propose également la suppression de certains postes vacants non pourvus.

Au 02/04/2025, nous avons 79 postes permanents dont 68 pourvus et 11 vacants sur la commune.

Il est proposé à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression de poste vacant :

- 2 postes d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 35 heures
- 2 postes d'Adjoint administratif territorial à 35 heures
- 1 poste de Chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe à 35 heures
- 1 poste de Technicien principal de 1^{ère} classe à 35 heures
- 1 postes d'Agent de maîtrise territorial principal à 35 heures
- 2 postes d'Adjoint technique territorial à 35 heures

Création de poste pour les besoins des services ou avancement de grade

- 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à 35 heures
- 1 poste d'Adjoint d'Animation territorial principal de 2^{ème} classe à 28 heures

Monsieur le Maire présente donc le tableau des effectifs comme suit :

Filières	Cat.	Grades	Durées hebdo	Effectifs actuels	Modifications	Effectif au 01/10/2025
ADMINISTRATIVE	A	Directeur Général des Services	35	1		1
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal	35	1		1
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial	35	3		3
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe	35	0		0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	0		0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial	35	2		2
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	35	4	-2	2
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	4	+1	5
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial	35	8	-2	6
CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35	1		1
CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine	35	1		1
ANIMATION	B	Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	1		1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35	3		3
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	25	1		1

06 NOV. 2025



ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	28	0	+1	1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	30	1		1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	25	1		1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	30	6		6
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	32	1		1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	35	5		5
POLICE MUNICIPALE	B	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	35	1	-1	0
POLICE MUNICIPALE	C	Brigadier-Chef Principal de police municipale	35	3		3
POLICE MUNICIPALE	C	Gardien-Brigadier de police municipale	35	1		1
POLICE MUNICIPALE	C	Garde Champêtre Chef principal	35	1		1
SOCIALE	C	Agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	30	1		1
SOCIALE	C	Agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	35	2		2
SPORTIVE	B	Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	35	1		1
TECHNIQUE	B	Technicien territorial principal de 1ère classe	35	1	-1	0
TECHNIQUE	B	Technicien territorial	35	1		1
TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial principal	35	1	-1	0
TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial	35	1		1
TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35	8		8
TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial	35	13	-2	11
TOTAL				79	-7	72

Le tableau des effectifs est composé de 72 postes permanents dont 56 postes pourvus et 16 vacants.

À l'exception de la filière Police Municipale, et à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique), un contractuel peut être recruté sur ces postes si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Vu l'avis du Conseil Social Territorial du 15/09/2025,

Vu les tableaux des effectifs du personnel modifiés le 02/04/2025,

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- ✓ **APPROUVE** le tableau des effectifs tels que modifiés ci-dessus.
- ✓ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- ✓ **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Maire

Cédric MAUREL

